

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2015

Date de convocation : 30 janvier 2015
Nombre de Conseillers en exercice : 14, présents : 12, votants : 12

L'an deux mil quinze, le cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian QUINTON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. QUINTON Christian, Maire
M. MORAND Hervé, M. HATTE Valéry, Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine, M. GUYOT Bruno adjoints
Mme BALU Stéphanie, M. BETTON Amand, Mme CHILOU Laurence, M. GARNIER Arnaud, Mme GONTHIER Viviane, Mme GOURNAY Christelle, Mme MICHINEAU Estelle,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

M. ROINÉ Stéphane

ÉTAIT ABSENTE :

Mme CEZARD Dominique,

Madame GONTHIER Viviane a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 janvier 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Etude sur le rapprochement éventuel des services des eaux du SIAEP d'Ernée, du SIAEP de Chailland, du service des eaux de la commune de St Denis de Gastines et du Service des eaux local réalisée par les services de l'Agence Technique Départementale de l'Eau (sous l'égide du conseil général).

2015-10 Admission en non valeur sur le budget communal et service de l'eau,

La trésorerie de l'Ernée a proposé d'admettre en non valeur au titre du budget communal et du budget eau potable, les dettes suivantes :

M. REINHARD François pour la somme de 91,83€,
M. GRIMAUULT Pierre pour la somme de 237,30€ (cantine garderie de 2009 et 2010),
Mme ALLOUCH Céline pour la somme de 558,56€ (cantine garderie de 2011 et 2012),

Soit un total pour le budget communal de 887,69 €

Et pour le budget du service de l'eau des titres à admettre en non valeur, à savoir :

M. GRIMAUULT Pierre pour la somme de 355,26€,
Mme ALLOUCH Céline pour la somme de 107€,

Soit un total pour le budget service de l'eau de 462.26 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes cités ci-dessus.
- ✓ **Dit** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 887,69 euros sur le budget communal
- ✓ **Dit** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 462,26 euros sur le budget eau potable.
- ✓ **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget concerné de l'exercice en cours de la commune et du service eau.

2015-11 France Télécom : Redevance occupation du domaine public année 2014 et 2015,

Monsieur MORAND précise que l'occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 pour les redevances des années 2014 et 2015, les barèmes sont les suivants :

	2014		2015	
2,796 km Artères souterraines	40,40 € / km	112,96 €	40,25 €/ km	112,54 €
34,042 km Artères aériennes	53,87€ / km	1 833,84 €	53,66€ / km	1 826,69 €
1,50 m ² Autres installations	26,94€ / m ²	40,41 €	26,83€ / m ²	40,25 €
Total	2014	1 987,21 €	2015	1 979,48 €

Soit un montant de redevance pour l'année 2014 de 1 987,21€.

Soit un montant de redevance pour l'année 2015 de 1 979,48€

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le montant de la redevance pour l'année 2014 de 1 987,21 € et pour l'année 2015 de 1 979,48 €
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

2015-12 Fixer tarif et superficie de cession au lieu-dit « La Gadellerie »,

Monsieur HATTE précise que suite à l'enquête publique, il convient de déterminer la surface et le prix de vente concernant l'aliénation de portions de chemin rural au lieu-dit « La Gadellerie », au profit de Monsieur LELIEVRE Stéphane et Monsieur MARSOLLIER Eric. Ces portions de chemin rural font partie notamment des parcelles cadastrées : Section A ns° 779 et 777 pour le secteur de Monsieur LELIEVRE, Section A ns° 778, 776, 772, 515, 298, 297 pour le secteur de Monsieur MARSOLLIER.

Après vérification par le géomètre, il s'avère que la surface à céder à Monsieur LELIEVRE est de 433 M² et la surface à céder à Monsieur MARSOLLIER est de 542 M².

Suivant la délibération 2015-2, il est proposé de vendre ces terres pour 1€ le mètre carré.

Il est également précisé que les acquéreurs se sont engagés à prendre en charge les frais relatifs à cette opération, à savoir frais de géomètre, part de frais d'enquête publique et frais d'acte.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de vendre la surface de 433 m² à Monsieur LELIEVRE Stéphane et la surface de 542 m² à Monsieur MARSOLLIER.
- ✓ **Fixe** le prix de vente à 1€ le m²
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2015-13 Fixer tarif et superficie de cession au lieu-dit « Les Loges »,

Monsieur HATTE précise que suite à l'enquête publique, il convient de déterminer la surface et le prix de vente concernant l'aliénation de portions de chemin rural au lieu-dit « Les Loges », au profit du GAEC du Grand Beauchêne, Grand Beauchêne à Montenay (53500). Ces portions de chemin rural font partie notamment des parcelles cadastrées : Section A ns° 616, 491, 179, 180 Ce qui justifie la nécessité de régularisation.

Après vérification par le géomètre, il s'avère que la surface à céder au GAEC du Grand Beauchêne est de 2782 m².

Suivant la délibération 2015-2, il est proposé de vendre ces terres pour 1€ le mètre carré.

Il est également précisé que les acquéreurs se sont engagés à prendre en charge les frais relatifs à cette opération, à savoir frais de géomètre, part de frais d'enquête publique et frais d'acte.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de vendre la surface de 2782 m² au GAEC du Grand Beauchene.
- ✓ **Fixe** le prix de vente à 1€ le m²
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2015-14 Fixer tarif et superficie de cession au lieu-dit « La Chevallerie »,

Monsieur HATTE précise que suite à l'enquête publique, il convient de déterminer la surface et le prix de vente concernant l'aliénation de parcelles de terre cadastrées D700 et D721 au lieu-dit « La Chevallerie », au profit de Monsieur et Madame PATRY Christophe demeurant à cette même adresse.

Après vérification par le géomètre, il s'avère que la surface à céder à Monsieur et Madame PATRY est de 345 m².

Suivant la délibération 2015-2, il est proposé de vendre ces terres pour 1€ le mètre carré.

Il est également précisé que les acquéreurs se sont engagés à prendre en charge les frais relatifs à cette opération, à savoir frais de géomètre, part de frais d'enquête publique et frais d'acte.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de vendre la surface de 345 m² à Monsieur et Madame PATRY.
- ✓ **Fixe** le prix de vente à 1€ le m²
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2015-15 Choix d'une banque pour le prêt travaux de voirie 2014,

Monsieur le Maire présente les propositions de deux établissements financiers sollicités à savoir Crédit Agricole et Caisse d'épargne ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 20 000 euros, destiné à financer les dépenses liés aux travaux de voirie de l'année 2014 aux conditions suivantes :
Montant : 20 000 €
Taux fixe : à 1,74 %
Durée : 10 ans
Périodicité : Trimestrielle
Remboursement : Échéances constantes
Frais de dossier : 150 €
- ✓ **Prend** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- ✓ **Prend** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Christian QUINTON, en qualité de Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2015-16 Validation des comptes administratifs 2014,

Le compte de gestion de la commune a été signé par Monsieur le trésorier Payeur Général, le 05 février 2015.

Sous la présidence de Monsieur Hervé MORAND, 1^{er} adjoint au Maire, le conseil municipal examine les Comptes Administratifs de l'exercice 2014, dressé par Monsieur QUINTON Christian, Maire, qui peuvent se résumer comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		19 608,25		43 091,21		62 699,46
Reprise résultat exercice négatif au 1068			4 011,83		0,00	
Opérations de l'exercice	247 474,59	163 913,63	561 089,18	646 941,41	808 563,77	810 855,04
Résultat de l'exercice	-83 560,96			85 852,23		2 291,27
TOTAUX	247 474,59	183 521,88	565 101,01	690 032,62	808 563,77	873 554,50
Résultats cumulés de l'exercice	-63 952,71			124 931,61		60 978,90
Restes à réaliser	19 659,12	79 600,00				59 940,88
RESULTATS DEFINITIFS (à reporter)	-4 011,83			124 931,61		120 919,78

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LILAS 1

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	19 051,17				19 051,17	0,00
Opérations de l'exercice	108 602,16	78 519,80	80 720,62	80 720,62	189 322,78	159 240,42
Résultat de l'exercice	-30 082,36		0,00		-30 082,36	
TOTAUX	127 653,33	78 519,80	80 720,62	80 720,62	208 373,95	159 240,42
Résultats cumulés de l'exercice	49 133,53			0,00	49 133,53	

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LILAS 2

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		23 244,97		5 814,90		29 059,87
Opérations de l'exercice	17 157,09	11 307,91	12 622,41	5 570,11	29 779,50	16 878,02
Résultat de l'exercice	-5 849,18		-7 052,30		-12 901,48	
TOTAUX	17 157,09	34 552,88	12 622,41	11 385,01	29 779,50	45 937,89
Résultats cumulés de l'exercice		17 395,79	1 237,40			16 158,39

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SALON DE COIFFURE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 807,39			2 311,94		504,55
Reprise résultat exercice négatif au 1068			1 807,39			
Opérations de l'exercice	1 884,32	1 807,39	815,00	2 760,00	2 699,32	4 567,39
Résultat de l'exercice	-76,93		1 945,00		1 868,07	
TOTAUX	3 691,71	1 807,39	2 622,39	5 071,94	2 699,32	5 071,94
Résultats cumulés de l'exercice	1 884,32			2 449,55		565,23

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	24 575,83			67 565,33		42 989,50
Reprise résultat exercice négatif au 1068			24 575,83		24 575,83	0,00
Opérations de l'exercice	21 726,03	39 589,20	29 506,28	38 984,17	51 232,31	78 573,37
Résultat de l'exercice	17 863,17		9 477,89		27 341,06	
TOTAUX	46 301,86	39 589,20	54 082,11	106 549,50	75 808,14	121 562,87
Résultats cumulés de l'exercice	6 712,66			52 467,39		45 754,73

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		39 901,35		79 976,38		119 877,73
Opérations de l'exercice	32 416,52	40 183,01	168 952,56	183 163,35	201 369,08	223 346,36
Résultat de l'exercice	7 766,49		14 210,79		21 977,28	
TOTAUX	32 416,52	80 084,36	168 952,56	263 139,73	201 369,08	343 224,09
Résultats cumulés de l'exercice		47 667,84		94 187,17		141 855,01

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE BOIS ENERGIE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	109 069,86		39 953,15		149 023,01	
Opérations de l'exercice	26 879,54	14 450,56	44 860,69	36 891,71	71 740,23	51 342,27
Résultat de l'exercice	-12 428,98		-7 968,98		-20 397,96	
TOTAUX	135 949,40	14 450,56	84 813,84	36 891,71	220 763,24	51 342,27
Résultats cumulés de l'exercice	121 498,84		47 922,13		169 420,97	
Restes à réaliser	7 492,60				7 492,60	
RESULTATS DEFINITIFS	128 991,44		47 922,13		176 913,57	

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** les comptes administratifs concernant l'ensemble des budgets pour l'année 2013.
- ✓ **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 04 mars 2014 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- ✓ **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015-17 Validation des comptes de gestion 2014,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats et titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres et recettes admis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé par le trésorier payeur général le 05 février 2015, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-18 Affectation du résultat 2014 : Budget principal

Considérant que le compte administratif 2014 voté préalablement par l'assemblée, fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 124 931, 61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **détermination du résultat de fonctionnement 2014 à affecter**

Excédent sur l'année 2014 de	85 852, 23
Excédent de clôture au 31.12.2013 de	132 914, 96
Part affectée à la section d'investissement 2014	489 823, 75
Soit un excédent de clôture fin 2014 de	128 943, 44

↳ Résultat de fonctionnement 2014 à affecter 128 943, 44

- **affectation du résultat de fonctionnement**

Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

↳ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31 décembre 2014 (compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés) :

Déficit investissement = - 63952,71 - 19659, 12 + 79600

Montant du titre de recette au 1068 4011 ,83

Le solde disponible soit 124 931, 61€ est non affecté dans l'immédiat. Il sera repris au Budget Primitif 2015 (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté).

2015-19 Affectation du résultat 2014 : Budget Salon de coiffure

Considérant que le compte administratif 2014 voté préalablement par l'assemblée, fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 2 449, 55 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **détermination du résultat de fonctionnement 2014 à affecter**

Excédent sur l'année 2014 de	1 945, 00
Excédent de clôture au 31.12.2013 de	2 311, 94
Part affectée à la section d'investissement 2014	1 807, 39
Soit un excédent de clôture fin 2014 de	2 449, 55

↳ Résultat de fonctionnement 2014 à affecter 2 449, 55

- **affectation du résultat de fonctionnement**

Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

↳ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31 décembre 2014 (compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés) :

Montant du titre de recette au 1068 1 884, 32

Le solde disponible soit 565, 23 € est non affecté dans l'immédiat. Il sera repris au Budget Primitif 2015 (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté).

2015-20 Affectation du résultat 2014 : Budget Assainissement

Considérant que le compte administratif 2014 voté préalablement par l'assemblée, fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 52 467, 39 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **détermination du résultat de fonctionnement 2014 à affecter**

Excédent sur l'année 2014 de	9 477, 89
Excédent de clôture au 31.12.2013 de	67 565, 33
Part affectée à la section d'investissement 2014	24 575, 83

Soit un excédent de clôture fin 2014 de	52 467, 39
↳ Résultat de fonctionnement 2014 à affecter	52 467, 39

• **affectation du résultat de fonctionnement**

Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

↳ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31 décembre 2014 (compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés) :

Montant du titre de recette au 1068	6 712, 66
-------------------------------------	-----------

Le solde disponible soit 45 754,73 € est non affecté dans l'immédiat. Il sera repris au Budget Primitif 2015 (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté).

Projets 2015 :

Monsieur MORAND informe le conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser les projets suivants :

3^{ème} et 4^{ème} tranche des Vitraux. Estimation 52 000 € HT

Matériels de cuisine

Rénovation étage bibliothèque. Estimation 40 000 € HT

Travaux sur réseau de chaleur si poursuite du service.

Accessibilité mairie.

Voirie 2^{ème} phase du lotissement des Lilas 2

Changement des menuiseries extérieures du logement du commerce multi-service.

2015-21 Projet de réfection des vitraux 3^{ème} et 4^{ème} tranches.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Général de la Mayenne une subvention à hauteur de 25% de la dépense HT au titre de la restauration des églises en milieu rural en vue de réaliser la réfection des vitraux de l'église de Saint Hilaire, 3^{ème} et 4^{ème} tranches, dont le coût est estimé à 52 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Sollicite** la dite subvention auprès du Conseil Général.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2015-22 Projet de réfection des vitraux 3^{ème} et 4^{ème} tranches.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Préfecture de la Mayenne une subvention à hauteur de 20% de la dépense HT au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2015 en vue de réaliser la réfection des vitraux de l'église de Saint Hilaire, 3^{ème} et 4^{ème} tranches, dont le coût est estimé à 52 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Sollicite** la dite subvention auprès de la Préfecture de la Mayenne.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2015-23 Projet d'acquisition de matériel destiné à la cantine municipale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Pays de Haute Mayenne une subvention à hauteur de 55% de la dépense HT au titre du Programme LEADER en vue de réaliser l'acquisition de matériel destiné à la cantine municipale de Saint Hilaire du Maine dont le coût est estimé à 10 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Sollicite** la dite subvention auprès du Pays de Haute Mayenne.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2015-24 Projet d'aménagement de locaux pour les Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Préfecture de la Mayenne une subvention à hauteur de 30% de la dépense HT au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2015 en vue de réaliser l'aménagement de locaux au dessus de la bibliothèque pour les Temps d'Activités Périscolaire. Le coût estimé des travaux s'élève à 50 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Sollicite** la dite subvention auprès de la Préfecture.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2015-25 Projet de travaux sur le réseau de chaleur du lotissement des Lilas

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Préfecture de la Mayenne une subvention à hauteur de 30% de la dépense HT au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2015 en vue de réaliser des travaux sur le réseau de chaleur du lotissement des Lilas. L'objectif de ces travaux étant de réaliser des économies d'énergies, le fonctionnement du réseau et équilibrer le budget.

Le coût estimé des travaux s'élève à 50 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Sollicite** la dite subvention auprès de la Préfecture.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote des subventions 2015,

Il est proposé aux élus de fixer une réunion de la commission « Vie locale » qui aura pour mission de proposer lors de la prochaine réunion du CM la liste et les montants de subventions à accorder pour l'année 2015.

Cette réunion aura lieu le mercredi 18 février en mairie.

2015-26 Convention de partenariat avec Vents Citoyens,

Monsieur le Maire explique aux élus que dans le cadre du projet du parc éolien, il convient de rédiger une convention de partenariat afin de fixer les devoirs et obligations des deux parties à savoir l'association Vents citoyens régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est situé à la mairie de Saint Hilaire du Maine, représentée par son président M. Jean-Claude Maignan et la commune de Saint Hilaire du Maine.

Les termes de la convention sont les suivants :

Convention de partenariat

Entre

L'association Vents citoyens régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est situé à la mairie de Saint Hilaire du Maine, représentée par son président M. Jean-Claude Maignan, d'une part,

Et

La commune de Saint Hilaire du Maine, représentée par son maire M. Christian Quinton, d'autre part,

Il est convenu que :

L'association Vents citoyens et la mairie de Saint Hilaire du Maine, considérant toutes les deux la nécessité du développement des énergies renouvelables, plus particulièrement de l'éolien terrestre, et étant concernées à des titres différents par le projet développé par la société ABO Wind pour la création d'un parc éolien sur la commune de Saint Hilaire du Maine, passent une convention entre elles dans les termes présentés ci-dessous.

L'association Vents citoyens a pour objet, en Mayenne, de :

- ◇ Contribuer au développement des éoliennes, des énergies renouvelables et des économies d'énergies.
- ◇ Contribuer à l'émergence de structures travaillant à favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie.
- ◇ Contribuer au développement d'activités dans le cadre de l'économie sociale et solidaire dans la perspective d'un développement durable.

Dans ce cadre, l'association a décidé dans un premier temps d'étudier l'achat du parc éolien développé sur la commune de Saint Hilaire du Maine.

Elle bénéficiera de la part de la commune de :

- ◇ La mise à disposition de son siège social. L'association se chargera toutefois de transmettre à ses contacts les adresses des responsables concernés, et seuls les "courriers administratifs" devront arriver au siège social.
- ◇ La mise à disposition de salles de réunion, sous réserve de disponibilité et de réservation au préalable.
- ◇ L'invitation aux réunions concernant le projet, lorsque, à l'ordre du jour, des éléments concernant l'association Vents citoyens pourront être évoqués.

L'association Vents citoyens a pris connaissance de la convention passée entre ABO Wind et la commune de Saint Hilaire du Maine, et notamment la volonté des deux entités de favoriser un projet éolien citoyen. En conséquence les deux parties, Vents citoyens et municipalité considèrent que :

- ◇ Dans le projet d'achat, les deux parties estiment que l'association Vents citoyens est l'unique interlocutrice de la société ABO Wind.
- ◇ Pour tous les aspects techniques liés à la commune, la mairie de Saint Hilaire du Maine est l'interlocutrice de la société ABO Wind.

L'association Vents citoyens s'engage à ne pas mettre en œuvre, dans ses accords futurs avec la société ABO Wind, quelques mesures que ce soit qui pourraient compromettre les engagements pris, ou à venir, par ABO Wind à l'endroit de la commune de Saint Hilaire du Maine.

Fait à :

Le :

Signatures :

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Accepte** le projet de convention de partenariat
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2015-27 Etude de rapprochement éventuel de plusieurs services des eaux du secteur d'Ernée

Une réunion rassemblant des élus du SIAEP d'Ernée, du SIAEP de Chailland, de la mairie de St Denis de Gastines et de St Hilaire du Maine s'est tenue le mardi 27 janvier en mairie de St Hilaire.

En présence de Fabienne GUIGUEN de l'Agence Technique Départementale de l'Eau, les orientations souhaitées par les services de l'état en matière de regroupement des entités en charge de la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable ont été évoquées.

Le rapprochement entre ces quatre services pourrait à l'avenir être envisagé.

Cette éventualité de rapprochement ne fait absolument pas l'unanimité.

Cependant, afin de ne pas être pris au dépourvu et pouvoir le cas échéant préparer sereinement ce regroupement, qui d'un point de vue du service local ne sera synonyme d'aucune amélioration pour les abonnés, les élus sont sollicités pour accepter la réalisation d'une étude qui sera menée par l'ATD Eau 53.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Accepte** la réalisation d'une étude de rapprochement des services d'eau potable du secteur d'Ernée par l'Agence Technique Départementale de l'Eau.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Questions diverses

Composition du bureau de vote pour le 22 mars 2015 :

Président : Hervé MORAND

Deux assesseurs : Christian QUINTON et Arnaud GARNIER

Un secrétaire : Laurence CHILOU

Un suppléant : Bruno GUYOT

HORAIRES	<u>Le 22 mars 2015</u>
8H-10H	- Laurence CHILOU - Hervé MORAND - Estelle MICHINEAU
10H-12H	- Christelle GOURNAY - Viviane GONTHIER - Valery HATTE
12H-14H	- Arnaud GARNIER - Stéphane CROTTEREAU - Bruno GUYOT
14H-16H	- - -
16H-18H	- Arnaud GARNIER - Sandrine CROTTEREAU -

Composition du bureau de vote pour le 29 mars 2015 :

Président : Hervé MORAND

Deux assesseurs : Christian QUINTON et Arnaud GARNIER

Un secrétaire : Laurence CHILOU

Un suppléant : Bruno GUYOT

HORAIRES	<u>Le 22 mars 2015</u>
8H-10H	- Laurence CHILOU - Hervé MORAND - Estelle MICHINEAU
10H-12H	- Christelle GOURNAY - Viviane GONTHIER - Valery HATTE
12H-14H	- Arnaud GARNIER - Stéphane CROTTEREAU - Bruno GUYOT
14H-16H	- - -
16H-18H	- Arnaud GARNIER - Sandrine CROTTEREAU -

Fixer une réunion :

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 05 mars 2015 à 20h30
La séance est levée à 23H30.

ELUS	ELUS
Madame BALU Stéphanie	Madame GOURNAY Christelle
Monsieur BETTON Amand	Monsieur GUYOT Bruno
Madame CEZARD Dominique Excusée	Monsieur HATTE Valéry
Madame CHILOU Laurence	Madame MICHINEAU Estelle
Madame CROTTEREAU-RAGARU Sandrine	Monsieur MORAND Hervé
Monsieur GARNIER Arnaud	Monsieur QUINTON Christian
Madame GONTHIER Viviane	Monsieur ROINÉ Stéphane Excusé